



Paris, le 23 septembre 2022

**ALERTE DU PUBLIC : UTILISATION FRAUDULEUSE
DU NOM ET DU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE LA BANQUE DE FRANCE
DANS LE CADRE DES « FRAUDES AUX FAUX COURTIERES »**

Les escroqueries au crédit à la consommation, commises par des personnes se présentant comme des courtiers, se multiplient. Le nom et le numéro de téléphone de la Banque de France sont aujourd'hui utilisés dans le cadre de ces fraudes dites « aux faux courtiers ». La Banque de France appelle les consommateurs à la plus grande vigilance et rappelle qu'elle n'intervient jamais dans la souscription de crédits bancaires.

Dans le cadre de cette arnaque, les prétendus courtiers font intervenir un « faux » agent de la Banque de France pour rassurer la victime et mieux la tromper. Ce faux agent appelle la victime, en utilisant frauduleusement le numéro de téléphone de la Banque de France, pour lui confirmer qu'elle peut faire confiance à son complice, le faux courtier.

→ La Banque de France appelle à la plus grande vigilance

Le fait qu'une personne, se présentant comme un agent de la Banque de France, intervienne dans une telle opération de démarchage commercial doit constituer une alerte pour le consommateur : **il s'agit d'une arnaque.**

Pour toute question et au moindre doute, n'hésitez pas à contacter votre établissement de crédit ou la Banque de France. En cas de questions en matière de réglementation bancaire, de crédits, de surendettement, de fichiers d'incidents, de droit au compte, de moyens de paiement, d'épargne ou de produits d'assurance : appelez la Banque de France au 3414 (de 8h à 18h - prix d'un appel local) ou +33 1 73 03 34 04 (de 8h à 18h heure de Paris depuis l'étranger ou l'Outre-Mer).

1/2

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr

Que faire si vous êtes victimes d'une arnaque au crédit ?

- Surtout ne versez pas d'argent (ou n'en versez pas davantage)
- Ne répondez plus aux sollicitations de l'escroc.
- Recensez tous les échanges que vous avez eus avec l'escroc (mails, captures d'écran, « contrat », coordonnées...)
- Si vous subissez un préjudice, allez déposer une plainte auprès de la Gendarmerie ou de la Police dans les meilleurs délais. Pour gagner du temps, vous pouvez enregistrer une pré plainte en ligne, avant de vous y rendre : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Apportez tous les éléments que vous avez pu collecter.
- Demandez au plus vite à votre banque de faire un rappel de(s) virement(s) envoyé(s). L'objectif est d'essayer de récupérer les fonds. Si elle ne parvient pas à récupérer les fonds engagés demandez-lui de mettre à votre disposition les informations qu'elle détient pouvant permettre de documenter un éventuel recours en justice de votre part en vue de récupérer les fonds.

Nous vous recommandons également de contacter INFO ESCROQUERIES en appelant le 0805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9h à 18h30).

Vous pouvez effectuer un signalement sur le portail officiel de signalement du Ministère de l'intérieur : www.internet-signalement.gouv.fr. N'hésitez pas à le faire, même en l'absence de préjudice. Votre signalement sera utile pour empêcher d'autres tentatives d'escroquerie.

+ Retrouvez tous les bons réflexes en cas d'arnaque [sur notre site internet](#)

À propos de la Banque de France :

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr